



DECISION N°016 /D/FEICOM/DG DU

23 SEPT 2025

Pour l'acquisition et l'installation des serveurs au FEICOM  
(procédure d'urgence).

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

25/N°016/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/WSCS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°014/AONO/FEICOM/CIPM/2025 du 29 juillet 2025 pour l'acquisition et l'installation des serveurs au FEICOM

D E C I D E:

**Article 1<sup>er</sup>** : La société MC CONSULTING SARL, B.P : 14079 YAOUNDÉ, TEL 677 86 14 61, est déclarée adjudicataire au Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°014/AONO/FEICOM/CIPM/2025 du 29 juillet 2025 pour l'acquisition et l'installation des serveurs au FEICOM, pour un montant de **quatre-vingt-onze millions huit cent mille deux (91 800 002) francs CFA TTC** et un délai d'exécution de **soixante-dix (70) jours**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

**Article 2** : Le Responsable dudit établissement est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

23 SEPT 2025

AMPLIATIONS :

- ✓ ARMP;
- ✓ MINMAP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



*Philippe Camille Akoa*  
**MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE**

DECISION D'ATTRIBUTION N°014/DA/FEICOM/DG DU 11 SEP 2025

Pour les travaux de construction de dix (10) forages solaires dans les localités d'Abong-mbang, de Bangangte, d'Ebone, de Foumban, de Mbouda, de Ngoumou, de Yaounde 7, de Mengueme, d'Afanloum et de Maroua 1er.

## DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

25/N°014/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/WSS

## LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Dossier de Consultation suivant autorisation de gré à gré N°04042-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBAI/A du 15 mai 2025 pour les travaux de construction de dix (10) forages solaires dans les localités d'Abong-mbang, de Bangangte, d'Ebone, de Foumban, de Mbouda, de Ngoumou, de Yaounde 7, de Mengueme, d'Afanloum et de Maroua 1er.

D E C I D E:

**Article 1<sup>er</sup>**: L'entreprise SOLKAM TECH SARL BP : 667 NGAOUNDERE, Tél 693 13 38 36, est déclarée adjudicataire au Dossier de Consultation suivant autorisation de gré à gré N°04042-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBAI/A du 15 mai 2025 pour les travaux de construction de dix (10) forages solaires dans les localités d'Abong-mbang, de Bangangte, d'Ebone, de Foumban, de Mbouda, de Ngoumou, de Yaounde 7, de Mengueme, d'Afanloum et de Maroua 1<sup>er</sup>, pour un montant de cent-vingt millions(120 000 000) francs CFA TTC soit douze millions (12 000 000) francs CFA TTC par Commune et un délai d'exécution de trois (03) mois par commune, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

**Article 2** : Le Responsable de l'entreprise est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le 11 SEP 2025

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



*Philippe Camille Akoa*  
MAGISTRAT HORS HIERARCHIE

FONDS SPÉCIAL D'ÉQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE SOUS-DÉPARTEMENT DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

B.P. / P.O. Box. : 718 Yaoundé, Cameroun. – FEICOM, 301, Rue 4.565 MIMBOMAN Yaoundé 4<sup>ème</sup>  
Tél. (237) 222 23 51 64 / (237) 222 22 27 28 - Fax. (237) 222 23 17 59

Site Web: [www.feicom.cm](http://www.feicom.cm) / Email: [feicom@feicom.cm](mailto:feicom@feicom.cm)

Certifié ISO 9001/14001